



## VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Le 15 avril 2021 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 9 avril 2021.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Béatrice BELLARD, M. Thomas CLEMENT, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle JULIARD-GENDARME, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Dorine BOURNETON, M. Claude ROCHER, Mme Agathe RINAUDO, Mme Cathy VEILLET, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Joumana SELFANI, M. Olivier CARAGE, Mme Laurence DICKO, M. Sébastien POIDATZ, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Sidi DAHMANI, Mme Stéphanie MOLTON, M. Maurice GILLE, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Constance PELAPRAT, M. Philippe MARAVAL, Mme Charlotte LUKSENBERG, M. Yann-Maël LARHER, Mme Marie-Laure FOUASSIER, M. Guillaume BAZIN, Mme Marie THOMAS, M. André DE BUSSY, M. Antoine DE JERPHANION, M. Hilaire MULTON, Mme Clémence MAZEAUD, Mme Baï-Audrey ACHIDI, Mme Judith SHAN, M. Bertrand RUTILY, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT, M. Rémi LESCOEUR.

#### EXCUSES REPRESENTE(S) :

Mme Elisabeth DE MAISTRE	qui a donné pouvoir à	Mme Constance PELAPRAT
M. Michel AMAR	qui a donné pouvoir à	M. Pascal LOUAP
Mme Emmanuelle BONNEHON	qui a donné pouvoir à	M. Maurice GILLE
M. Vittorio BACCHETTA	qui a donné pouvoir à	M. André DE BUSSY
Mme Blandine DE JOUSSINEAU	qui a donné pouvoir à	Mme Stéphanie MOLTON
Mme Caroline PAJOT	qui a donné pouvoir à	M. Antoine DE JERPHANION
M. Evangelos VATZIAS	qui a donné pouvoir à	Mme Baï-Audrey ACHIDI

Bertrand AUCLAIR a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Mme Christine LAVARDE-BOEDA**

1. Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes

**Commission des Finances**

2. Vote du compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes

**Commission des Finances**

3. Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes

**Commission des Finances**

4. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2021 relative au budget principal

**Commission des Finances**

5. SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement - Souscription complémentaire de la Ville au capital

**Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances**

6. Transfert à la société Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) des garanties d'emprunt accordées à Seine Ouest Habitat

**Commission des Finances**

### **M. Gauthier MOUGIN**

7. Vente du patrimoine privé de la Ville - Cession de la propriété dite « Château de Benais » - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents.

**Commission des Finances**

8. Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières de l'année 2020

**Commission des Finances**

9. Vente du patrimoine privé de la Ville - Cession à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) d'un immeuble sis 17, rue des Quatre Cheminées - Autorisation donnée au Maire de signer les actes correspondants

**Commission des Finances**

### **Mme Marie-Laure GODIN**

1. Personnel communal - Mesures diverses
- 0.

**Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances**

1. Détermination des taux de rémunération de professionnels de santé intervenant dans le cadre
1. d'opérations en lien avec la covid-19 organisées ou gérées par la commune de Boulogne-Billancourt

**Commission des Affaires Générales et Sociales et Commission des Finances**

### **M. Pascal LOUAP**

1. Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) - Réactualisation de la stratégie
2. territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance - Approbation de la stratégie et autorisation donnée au Maire de la signer ainsi que les actes y afférents.

**Commission des Finances et Commission des Affaires Générales et Sociales**

## **M. Pierre DENIZIOT**

- 1 Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en VEFA de 3
3. logements sociaux au 12 route de la Reine et approbation du projet de convention de réservation correspondant

### **Commission des Finances**

- 1 Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réalisation de 12 logements
4. sociaux au 4 rue Liot et approbation du projet de convention de réservation correspondant

### **Commission des Finances**

## **Mme Constance PELAPRAT**

- 1 Gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Marcel Bontemps - Principe du recours à la
5. délégation de service public - Autorisation de lancer la procédure correspondante.

### **Commission des Finances et Commission des Affaires Générales et Sociales**

## **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2021**

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes**

Article 1<sup>er</sup> : DONNE ACTE de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes.

Article 2 : ARRETE les résultats des différentes sections ainsi que la comptabilité des valeurs inactives, conformément au compte de gestion ci-joint.

Article 3 : DECLARE concordants le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes avec le compte administratif. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

### **2. Vote du compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes**

Article 1<sup>er</sup> : DONNE ACTE de la présentation du compte administratif du budget principal et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 2 : DONNE ACTE de la présentation du compte administratif du budget annexe Publications et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 3 : DONNE ACTE de la présentation du compte administratif du budget annexe Locations Immobilières et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 4 : DONNE ACTE de la présentation du compte administratif du budget annexe Piscine Patinoire et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

### **3. Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes**

Article 1<sup>er</sup> : La reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020 est approuvée.

Article 2 : Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget Principal est de 29 765 533,55 €. Il est affecté en réserves pour 7 485 186,92 € et en report à nouveau en fonctionnement pour le solde, soit 22 280 346,63 €.

Article 3 : Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget annexe Publications est de 183 890,31 €. Il est affecté en report à nouveau en fonctionnement en totalité, soit 183 890,31 €.

Article 4 : Le résultats de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe Locations immobilières est de 586 682,34 €. Il est affecté en réserves pour 326 233,40 € et en report à nouveau en fonctionnement pour le solde, soit 260 448,94 €.

Article 5 : Les résultats de fonctionnement et d'investissement de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe Piscine Patinoire sont affectés en report à nouveau en fonctionnement pour 595 063,02 € et en report à nouveau en investissement pour le solde, soit 236 551,77 €.

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité.*

### **4. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2021 relative au budget principal**

Article 1<sup>er</sup> : La décision modificative n°1 pour l'exercice 2021 du budget principal est approuvée. L'état des autorisations de programme du budget principal est également approuvé.

*La délibération n° 4 est adoptée à la majorité.*

### **5. SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement - Souscription complémentaire de la Ville au capital**

Article 1<sup>er</sup> : Le conseil municipal approuve la souscription par la Ville d'un maximum de 70.000 parts sociales nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune de la SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement, pour un montant maximum de 700.000 €.

**Article 2** : Il est conféré tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tout document matérialisant cette souscription et de réaliser toute opération nécessaire à la libération de la souscription de la Ville auprès de la SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement.

**Article 3** : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 923 du budget.

*La délibération n° 5 est adoptée à la majorité.*

## 6. Transfert à la société Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) des garanties d'emprunt accordées à Seine Ouest Habitat

**Article 1<sup>er</sup>** : La ville de Boulogne-Billancourt accorde sa garantie solidaire à la société SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE à hauteur de la quotité et aux conditions ci-après définie, pour le remboursement des emprunts suivants :

ANNEE	LIBELLÉ	PRÊTEUR	%DE GARANTIE	N° DE CONTRAT	DURÉE	TYPE TAUX	INDECE	MARGE (%)	TAUX (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2020	INTÉRÊT	AMORTI
2013	VEFA TRAPEZE EST NEXITY - PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1248103	40	R	LIVRET A	0,00000	1,35	A	5 681 188,40	5 131 265,89	70 812,68	114 117,80
2013	VEFA TRAPEZE EST ICADÉ - PLUS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1248155	40	R	LIVRET A	0,00000	1,35	A	3 106 442,46	2 805 747,89	38 719,98	62 396,98
2007	G12 63 Rue Marcel DASSAULT	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1097117	15	R	LIVRET A	0,45000	1,20	A	250 000,00	38 168,36	682,97	18 745,41
2013	VEFA TRAPEZE EST NEXITY - PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1248104	50	R	LIVRET A	0,00000	1,35	A	769 368,52	714 182,22	9 796,49	11 483,76
2013	VEFA TRAPEZE EST NEXITY - FLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1248105	40	R	LIVRET A	0,00000	0,55	A	1 545 724,05	1 372 090,59	7 741,54	35 462,66
2013	VEFA TRAPEZE EST NEXITY - PLS CDC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1248222	40	R	LIVRET A	0,00000	1,86	A	4 953 201,89	4 518 705,62	85 741,86	91 071,67
2013	VEFA TRAPEZE EST NEXITY - PLS COMPL CDC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1248224	40	R	LIVRET A	0,00000	1,79	A	3 666 631,61	3 340 564,79	61 017,81	68 251,20
2013	VEFA TRAPEZE EST ICADÉ - PLUS FONCIER	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1248156	50	R	LIVRET A	0,00000	1,35	A	415 373,67	385 579,21	5 289,02	6 199,95
2013	VEFA TRAPEZE EST ICADÉ - FLAI	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1248157	40	R	LIVRET A	0,00000	0,55	A	763 767,20	677 966,80	3 825,19	17 522,53
2013	VEFA TRAPEZE EST ICADÉ - PLS	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1250222	40	R	LIVRET A	0,00000	1,86	A	2 505 989,23	2 286 163,15	43 379,65	46 076,18
2013	VEFA TRAPEZE EST ICADÉ - PLS COMPL	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1250224	40	R	LIVRET A	0,00000	1,79	A	1 595 036,06	1 453 192,42	26 543,60	29 690,23
2002	G27 / 17, rue Tony Garnier	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1006796	30	R	LIVRET A	1,25000	2,00	A	3 384 673,00	1 680 617,16	36 480,75	143 420,71
1988	G12 / 63, rue Marcel dassault	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	0266673	34	R	LIVRET A	0,47232	1,23	A	3 010 868,09	323 209,77	5 950,41	162 804,89
2005	G28 / Opération Sèvres-Gallieni	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1038308	35	R	LIVRET A	1,00000	1,75	A	1 997 991,69	1 083 536,54	19 703,87	42 396,64
2005	G28 / Opération Sèvres-Gallieni	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1038309	50	R	LIVRET A	1,20000	1,75	A	1 908 100,13	1 421 421,20	25 368,09	28 184,05
2003	G21 / 20/20 ter, rue des Peupliers	CREDIT FONCIER	100,00	8979645V	17	F	TAUX FIXE	0,00000	4,90	A	1 556 497,68	0,00	6 400,86	130 629,91
2001	G24 / 28, rue Traversière	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	0930072	50	R	LIVRET A	1,20000	1,75	A	828 344,69	566 067,15	10 303,19	22 686,20
2001	G24 / 28, rue Traversière	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	0930075	50	R	LIVRET A	0,70000	1,45	A	285 016,55	191 165,41	2 881,88	7 584,94
2018	Réaménagement emprunt n° 4122	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1346056	18	R	LIVRET A	0,80000	1,55	A	347 106,11	287 430,79	4 761,82	19 783,22
2018	Réaménagement emprunt n° 4126	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1346073	20	R	LIVRET A	0,70000	1,45	A	79 191,17	70 443,92	1 084,44	4 345,33
2018	Réaménagement emprunt n° 4003	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1346106	13	R	LIVRET A	1,00000	1,75	A	415 297,85	317 074,68	6 118,26	32 540,18
2018	Réaménagement emprunt n° 4123	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1346107	18	R	LIVRET A	1,00000	1,75	A	1 242 903,81	1 026 528,73	19 216,95	71 582,69
2018	Réaménagement emprunt n° 4124	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGN	100,00	1346108	20	R	LIVRET A	1,00000	1,75	A	356 378,37	318 993,63	5 889,68	19 559,45
TOTAL GENERAL											40 665 086,23	30 008 115,92	497 710,99	1 186 540,58

**Article 2** : Au cas où la société SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes devenues exigibles au titre du prêt et des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à hauteur des quotités définies à l'article 1, sur simple notification du prêteur adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Conformément à l'article L.2252-1 du CGCT, aucune stipulation ne pourra faire obstacle à ce que la mise en jeu des garanties communales porte, au choix de la Ville, soit sur la totalité du concours, soit sur les annuités déterminées par l'échéancier contractuel.

**Article 3** : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Article 4** : La commune de Boulogne-Billancourt renonce, par suite, à opposer aux banques prêteuses l'exception de discussion des biens du débiteur principal et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition des banques prêteuses, toute somme due au titre de ces emprunts, en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous les frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'aurait pas été acquittés par la société SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE à l'échéance exacte.

**Article 5** : Le Maire est autorisé à signer tous les actes à intervenir afférents au contrat de prêt qui sera passé entre la société SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE et les banques prêteuses et à signer la convention de garantie communale d'emprunt à intervenir avec la Société SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

## 7. Vente du patrimoine privé de la Ville - Cession de la propriété dite « Château de Benais » - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents.

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à régulariser tous actes nécessaires pour parvenir à la cession de l'unité foncière dite « Château de Benais », détaillée dans le tableau ci-dessous, pour un prix principal de 1 150 000 € net vendeur, au profit de la société ISHTAR moyennant la présentation d'une promesse authentique d'achat par ladite société au plus tard le 25 juin 2021.

Ladite promesse sera assortie d'une condition résolutoire de plein droit si l'acte authentique de vente n'était pas signé avant le 30 septembre 2021 quel qu'en soit le motif.

DESIGNATION DES PROPRIETES			
Département : 37			Commune : BENAIS
Section	N°plan	Adresse	Contenance
E	663	LE CHÂTEAU	0ha49a60ca
E	665	2 RUE DU CHÂTEAU	8ha97a00ca
E	667	LA GRILLE	0ha95a05ca
E	668	LA GRILLE	0ha16a15ca
E	669	LA GRILLE	0ha07a60ca
E	4429	LE CHÂTEAU	0ha05a31ca
E	4430	LE CHÂTEAU	0ha04a21ca
E	4431	LE CHÂTEAU	0ha22a30ca
E	4432	LE CHÂTEAU	0ha49a60ca
E	4433	LE CHÂTEAU	0ha00a25ca
E	4434	LE CHÂTEAU	0ha00a06ca
E	4435	LE CHÂTEAU	0ha00a28ca
E	4436	LE CHÂTEAU	0ha00a08ca
E	4437	LE CHÂTEAU	0ha00a31ca
E	4511	LA GRILLE	0ha02a83ca
E	4512	LA GRILLE	0ha09a50ca
ZE	96	LES BAS VIENNAIS	0ha22a22ca
<b>TOTAL</b>			<b>11ha82a35ca</b>

Article 2 : A défaut de présentation de la promesse authentique d'achat par ISHTAR, au plus tard le 25 juin 2021, pour quelque motif que ce soit, la présente autorisation de cession au profit de la société ISHTAR deviendra caduque et le processus de cession au profit de la société ISHTAR sera purement et définitivement abandonné sans indemnité de part et d'autre.

Article 3 : A défaut de signature de l'acte authentique de vente au profit de la société ISHTAR, au plus tard le 30 septembre 2021, la promesse d'achat authentique sera résolue de plein droit et la présente autorisation de cession au profit de la société ISHTAR deviendra caduque. Le processus de cession au profit de la société ISHTAR sera purement et définitivement abandonné sans indemnité de part et d'autre.

Article 4 : L'ensemble des frais de quelque nature que ce soit liés à l'exécution des dispositions de la présente

délibération seront à la charge exclusive de la société ISHTAR qui y sera tenue in solidum avec les consorts VAUDEVILLE.

*La délibération n° 7 est adoptée à la majorité.*

## **8. Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières de l'année 2020**

Article unique : Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières et foncières opérées par la Ville pour l'exercice 2020, ainsi que celles effectuées par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) sur le territoire de la Ville pour l'exercice 2020.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. Vente du patrimoine privé de la Ville - Cession à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) d'un immeuble sis 17, rue des Quatre Cheminées - Autorisation donnée au Maire de signer les actes correspondants**

Article 1 : La cession des locaux situés 17, rue des Quatre Cheminées sur la parcelle cadastrée section AV n°62, pour 1 Euro symbolique, au profit de la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine, est confirmée.

DESIGNATION DES PROPRIETES			
Section	N°plan	Adresse	Contenance
AV	62	17 rue des Quatre cheminées	0ha01a70ca

Article 2 : La moins-value foncière de 1 494 999€ sera imputée de la manière suivante sur l'amende SRU :

- 1 049 999€ en 2022 au titre de l'année 2020
- 445 000€ en 2023 au titre de l'année 2021.

Article 3 : Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer tous les actes afférents.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

## **10. Personnel communal - Mesures diverses**

Article 1 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe auprès du Comité des Œuvres Sociales du personnel de Boulogne-Billancourt pour y exercer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, les fonctions de gestionnaire et comptable, conformément au point 1 du rapport et au modèle joint en annexe 1.

Article 2 : Le Conseil municipal approuve les modifications suivantes apportées à la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement peut être concédé par NAS ou mis à disposition par COP avec astreinte et autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre de cette décision :

Emploi/fonction logement concédé par NAS	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Directeur Général des Services	47	Nationale (rue)	4	93,45
Directeur Général Adjoint	26/28	Marie Justine (villa)	4+1	95,2 + 37,22
Emploi/fonction retrait de logement concédé par NAS	N° rue	Adresse	Type	Surface habitable
Directeur Général des Services	26	Belle Feuille (rue de la)	5	113,85
Gardien de l'école maternelle Jacques Deray	26	Marie Justine (villa)	1	37,22

Article 3 : Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. Détermination des taux de rémunération de professionnels de santé intervenant dans le cadre d'opérations en lien avec la covid-19 organisées ou gérées par la commune de Boulogne-Billancourt**

Article 1 : Le conseil municipal approuve les taux de rémunération des professionnels de santé indiqués dans le décret du 4 mars 2021 et dans celui du 26 mars 2021 susvisés intervenant dans les opérations de prévention et de lutte contre la covid-19 mises en place par la ville de Boulogne-Billancourt.

Le montant de l'indemnisation de ces personnels correspond aux taux définis par les arrêtés du 12 mars 2021 et du 26 mars 2021 susvisés tels qu'ils modifient l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Au deuxième alinéa de l'article 1 de la délibération n° 11 du 18 mars 2021, la référence à l'arrêté du 28 mars 2020 est remplacée par la référence à l'arrêté du 10 juillet 2020 modifié.

Article 2 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer les actes d'engagement ou de mise à disposition des professionnels de santé mentionnés à l'article 1.

Article 3 : Cette délibération prend effet à compter du 13 mars 2021.

Article 4 : Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) - Réactualisation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance - Approbation de la stratégie et autorisation donnée au Maire de la signer ainsi que les actes y afférents.**

Article 1<sup>er</sup> : La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, jointe à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer cette stratégie et pourra signer d'éventuels avenants dès lors qu'ils se rapportent à ses pouvoirs de police.

Article 3 : Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 921 du budget.



*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

### **13. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en VEFA de 3 logements sociaux au 12 route de la Reine et approbation du projet de convention de réservation correspondant**

Article 1<sup>er</sup> : Le principe d'accorder une subvention de 90 000 € à SOHP est approuvé.

Cette subvention est destinée à l'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux sis 12 route de la Reine à Boulogne-Billancourt.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la transmission de la copie de la décision de l'agrément de l'État et de l'ordre de service signé de démarrage des travaux,
- 50 % à la livraison des logements après transmission du procès-verbal de réception des travaux et transmission des conventions APL et de réservation signées.

Au titre du versement de cette subvention de 90 000 €, SOHP accorde à la commune un droit de réservation portant sur un logement de cette opération.

Article 2 : La convention de réservation à passer avec SOHP, portant sur un logement sis 12 route de la Reine à Boulogne-Billancourt, est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que tout avenant éventuel sans impact financier pour la Ville.

Article 3 : La présente dépense sera inscrite au budget principal au chapitre 907.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

### **14. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réalisation de 12 logements sociaux au 4 rue Liot et approbation du projet de convention de réservation correspondant**

Article 1<sup>er</sup> : Le principe d'accorder une subvention de 700 000 € à SOHP est approuvé.

Cette subvention est destinée à l'acquisition-amélioration de 8 logements locatifs sociaux sis 4 rue Liot à Boulogne-Billancourt.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% à la transmission de la copie de la décision de l'agrément de l'État et de l'ordre de service signé de démarrage des travaux,
- 50 % à la livraison des logements après transmission du procès-verbal de réception des travaux et transmission des conventions APL et de réservation signées.

Au titre du versement de cette subvention de 700 000 €, SOHP accorde à la commune un droit de réservation portant sur 2 logements de cette opération.

Article 2 : La convention de réservation à passer avec SOHP, portant sur 2 logements sis 4 rue Liot à Boulogne-

Billancourt, est approuvée.

Le Maire est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout avenant éventuel sans impact financier pour la commune.

Article 3 : La présente dépense sera inscrite au budget principal au chapitre 907.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

**15. Gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Marcel Bontemps - Principe du recours à la délégation de service public - Autorisation de lancer la procédure correspondante.**

Article unique : Le Maire est autorisé à lancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil de jeune enfant « Marcel Bontemps » sis 17, traverse Jules-Guesde.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*